**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L’ALLIER**

**INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR LA PRÉPARATION DES VERSEMENTS**

1. **Avertissez** au préalable les Archives départementales de votre intention d’effectuer un versement. Un modèle de bordereau vous sera envoyé.
2. **Préparez** vos documents :

Eliminez les doubles, les photocopies en nombre, les formulaires vierges, les élastiques, les trombones épais ;

Mettez à part livres, brochures et revues : contacter les Archives pour décider de leur destination ;

Rassemblez tous les dossiers concernant la même affaire ;

Regroupez les dossiers dans un ordre cohérent (alphabétique, chronologique ou par thème) et selon un plan logique.

1. **Conditionnez** correctement vos dossiers :

Les dossiers à verser doivent être conditionnés dans des boîtes qui ne doivent pas dépasser 10 à 12 cm d’épaisseur ;

Les rubans adhésifs (de type « scotch »), les ficelles et les élastiques sont formellement prohibés ;

Les boîtes seront numérotées de 1 à N en continu, en proscrivant les n° bis et les lacunes. Cette numérotation sera portée en gros caractères sur le petit côté des cartons.

Chaque boîte ne recevra qu’un seul numéro.

1. **Rédigez** votre bordereau de versement :

Identifiez votre service (nom du correspondant Archives, adresse, poste téléphonique) ;

Portez respectivement dans chaque colonne, le numéro d’ordre des boîtes, la description rapide et claire de leur contenu et les dates extrêmes des documents qui y sont conservés ;

N’utilisez pas d’intitulés de type « Divers » ou « Affaires générales » ;

Développez tous les sigles et abréviations (ils ne sont pas forcément connus des Archives) au moins la première fois qu’ils sont employés.

1. **Prenez** à nouveau contact avec les archives départementales :

Envoyez vos bordereaux aux Archives en 3 exemplaires dactylographiés, un vous sera retourné pour décharge et comme instrument de recherche pour d’éventuelles communications ultérieures ;

Fixez, en accord avec les Archives, une date pour le transfert des documents ; leur transport est toujours à la charge du service versant.

**Les Archives départementales sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à préparer vos versements.**

Pour tout renseignement : Archives départementales de l’Allier

Parc de Bellevue

03400 YZEURE

Tél. : 04.70.20.01.40

Directeur : Jean-Marie LINSOLAS

Responsable des versements : Clotilde FLEURY